



COORDONNÉES

450-758-3620

TM@csssamares.gouv.qc.ca

916, rue Ladouceur
Joliette (Québec) J6E 3W7

Les réinscriptions pour 2027-2028 se font au mois de mars 2027 sur le portail Mozaïk, et ce, même pour les nouveaux élèves en secondaire 1.

Pour inscrire votre enfant à Thérèse-Martin vous devez résider sur le territoire de l'école.

Pour vérifier quelle est votre école de territoire, cliquez [ICI](#).



INSCRIPTIONS

Inscription d'un élève qui ne fréquente pas actuellement une école du CSS des Samares.



ÉTAPE 1

Téléchargez et remplissez les documents selon l'année d'inscription :

Les formulaires ci-bas sont seulement pour les élèves qui résident sur le territoire de Thérèse-Martin (déménageurs) qui font une inscription en 2026-2027 pour l'année en cours et pour 2027-2028 (rentrée scolaire 2027) à venir.

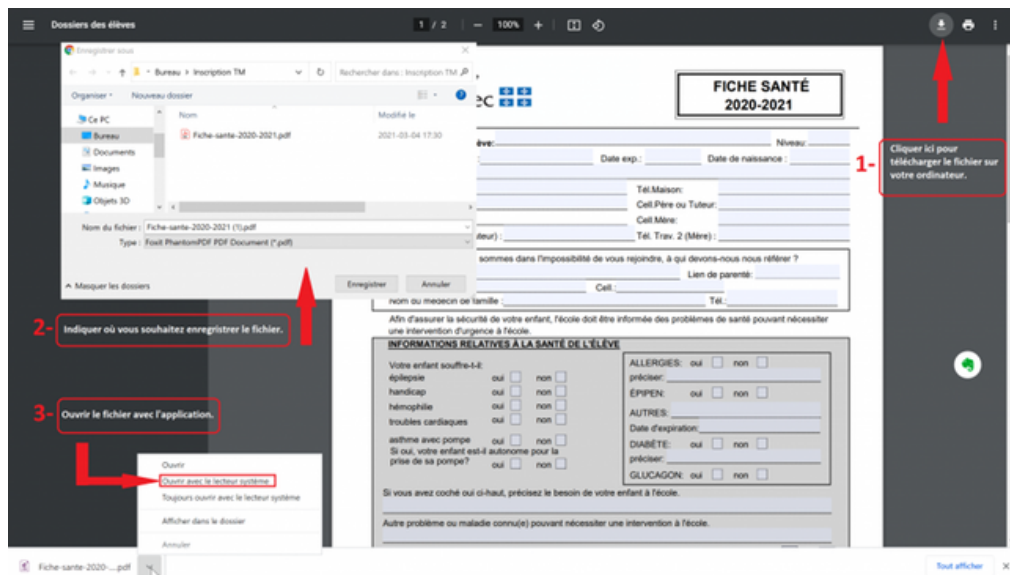
ANNÉE 2026-2027

- Fiche d'inscription 2026-2027
- Fiche santé
- Formulaires d'autorisation

ANNÉE 2027-2028 (À VENIR)

- Fiche d'inscription 2027-2028
- Fiche santé
- Formulaires d'autorisation

Démarche pour télécharger un fichier sur son ordinateur et le compléter.



*** IMPORTANT : Télécharger sur votre ordinateur les fichiers suivants puis les compléter. Ne pas remplir les documents directement dans le navigateur parce que les informations que vous y inscrirez seront perdues. Utilisez plutôt une application qui permet la lecture de fichier PDF telle que Adobe Reader ou Foxit Reader.**



ÉTAPE 2

Vous devez envoyer l'ensemble des documents suivants PAR COURRIEL au secrétariat de niveau :

**Si vous ne parvenez pas à joindre tous les fichiers dans un même envoi, vous pouvez envoyer plus d'un courriel.*

- Bulletin de l'année en cours;
- Bulletin de l'année précédente;
- Certificat de naissance de l'élève*;
- Fiche d'inscription;
- Fiche santé;
- Formulaire autorisation parentale et engagement de l'élève;
- Formulaire d'autorisation de transfert de dossier d'élève;
- Formulaire d'autorisation d'utilisations de photos, vidéos et renseignements personnels;
- Plan d'intervention (s'il y a lieu);
- Preuve de résidence **VALIDE**

(Le bail n'est pas une preuve de résidence valide.

Voici des exemples de preuve acceptée : Relevé d'emploi, compte de taxes scolaires ou municipales de la résidence principale).

Notre équipe analysera le dossier de votre enfant (âge, développement, besoins particuliers, etc.) afin de déterminer le groupe le plus approprié pour favoriser son apprentissage et son bien-être.

COORDONNÉES :

ADAPT : 450-758-3620, poste 23628 | 103_secretariat_Adapt@csssamares.gouv.qc.ca

L'école secondaire Thérèse-Martin vous souhaite la bienvenue parmi nous!